

# Saint-Germain Solidaire

Lettre d'information des socialistes  
de Saint-Germain-en-Laye et sa région

Avril 2006

n°4

## Editorial

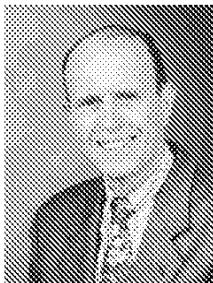
Ce premier trimestre 2006 s'achève dans la forte contestation de la politique du gouvernement actuel. Comme dans nos précédentes publications, nous essayons de vous donner, dans notre journal, des informations auxquelles vous n'avez pas eu nécessairement accès.

Notre formule est bien accueillie, pour preuve le grand nombre de réponses obtenues au questionnaire que vous nous avez retourné.

Au sommaire de ce numéro, nos propositions en matière de logements à Saint-Germain, notre analyse de la société précaire que cherche à mettre en place le gouvernement caractérisée par le CNE/CPE et ainsi la démolition du Code du Travail.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ce numéro et restons à l'écoute de vos remarques.

Jean LAURENT  
Elu socialiste  
au Conseil municipal  
de St-Germain-en-Laye



## Citation

« Ceux qui vivent ce sont ceux  
qui luttent »

Victor Hugo

## Saint-Germain à cœur ouvert

### LA GALERIE DU LOGEMENT

A Saint-Germain, le logement est un sujet majeur de préoccupation dans les familles en raison :

- des prix pratiqués à la fois sur le locatif et l'achat,
- du déséquilibre de l'offre immobilière,
- de la quasi-impossibilité des populations jeunes ou modestes (y compris actives), de s'installer dans la Ville.

Le prix d'achat moyen dans l'ancien à Saint-Germain s'établit à 3600 euros le m<sup>2</sup>, le neuf, à 5 000 euros le m<sup>2</sup>.

Dans les nombreuses réponses reçues à notre questionnaire diffusé au mois de juin dernier dans notre journal, le logement apparaît comme une des priorités des Saint-Germainois.

Elle se résume par : **faciliter l'accès à des logements plus abordables.**

Vous nous avez ainsi écrit :

« des logements pour la jeune génération plus abordables »

« l'accès à des logements à prix modérés entraînerait à Saint-Germain un rajeunissement de la population »

« le logement n'est fait ici que pour les riches »

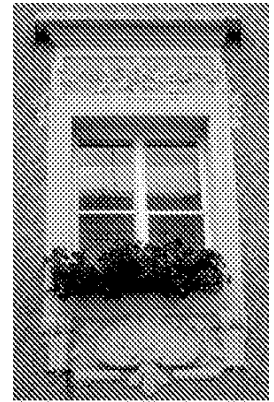
« favoriser la mixité sociale dans tous les quartiers, y compris en centre-ville, favoriser le brassage des populations » ...

Vos attentes indiquent très clairement **la nécessité d'une véritable et active politique municipale pour le logement.** Celle-ci doit procéder d'une vision d'ensemble sur le devenir de la ville, l'organisation des déplacements et les perspectives de développement durable.

C'est ainsi que nous avons défini douze propositions que nous défendrons dans les mois à venir autour de trois grandes familles d'actions :

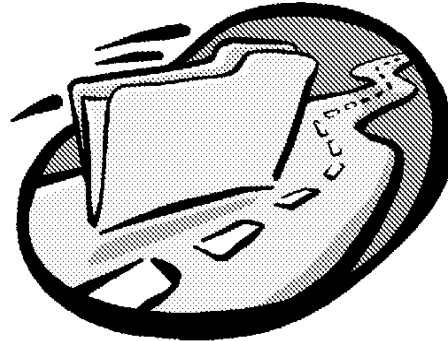
- **Améliorer l'habitat existant à Saint-Germain**, notamment en réhabilitant certains habitats privés, en développant une démarche de qualité dans la conception des immeubles nouveaux, en prenant en compte les populations des jeunes couples et des étudiants ;
- **Accroître l'offre de logements sociaux**, notamment en diversifiant le parc actuel, en mobilisant les logements vacants, en assurant la mixité sociale, en mettant en place une politique transparente d'attribution des logements ;
- **Créer des outils spécifiques pour le logement** en mettant en œuvre par exemple une aide de la ville pour l'accession à la première propriété, comme cela se fait dans d'autres municipalités.

Il est temps que notre ville mette en œuvre **une vraie politique solidaire du logement.**



## En direct du Conseil Municipal

### Le Conseil municipal de janvier 2006 était amené à donner son avis sur l'aménagement de la RN13.



Nous aurions donné un avis favorable à ce rapport, si la municipalité n'y avait pas ajouté la proposition de réaliser l'A104, *selon le tracé historique*.

Le bouclage de la Francilienne, dite A104, semble une nécessité pour donner un atout supplémentaire au développement économique de l'ouest parisien.

Ce bouclage doit évidemment intégrer dans sa réalisation la dimension écologique et tout particulièrement le respect des populations riveraines et la lutte contre les pollutions engendrées par cette autoroute.

Il appartient à l'Etat de proposer un tracé qui obtienne l'agrément des communes traversées. Rappelons-nous la position de notre commune lorsqu'il a fallu accepter l'A14 et le combat de tous pour que son tracé respecte l'environnement.

*Or le tracé historique* est loin d'être satisfaisant pour les communes de Chanteloup-les-vignes, Maurecourt, Carrière-sous-Poissy et Eragny. **Doit-on renvoyer sur les autres ce que nous n'accepterions pas chez nous ?**

Si des aménagements sont possibles pour obtenir les agréments des populations concernées, il faut aussi

avoir en tête avec quels moyens financiers ces travaux seront faits. Il faut savoir, mais la municipalité de Saint-Germain ne s'en soucie guère, que l'Etat n'a pas un sou vaillant pour ces travaux. Aussi, demander de se prononcer uniquement sur un tracé, par ailleurs contesté, sans s'interroger sur son financement, c'est faire la politique de l'autruche. Ces travaux représentent au moins 1,5 milliard d'euros. Ils ne pourront pas être envisagés avant le contrat de plan 2013-2020 et peut-être plus tard encore. Cela donne suffisamment de temps aux hommes de bonne volonté de choisir un tracé qui convienne à tout le monde.

Choisir le tracé historique, dans l'état actuel où en sont les discussions (avec le début du débat public), c'est, d'une part, renvoyer les difficultés aux collectivités locales traversées par la Francilienne.

D'autre part, c'est aussi vouloir transférer aux autres institutions (Conseil Général et Conseil Régional) le financement de l'opération. **En ont-elles les moyens ? Souhaite-t-on amener des sociétés privées à s'intéresser à l'affaire pour y trouver une solution très libérale, basée une fois de plus sur le profit grâce aux futurs péages ?**

## Il faut le dire ! M. Lamy prépare sa campagne grâce à vos impôts !

Vous avez tous reçu il y a quelques semaines le Journal de Saint-Germain n° 481 dans lequel était insérée une luxueuse brochure relatant le bilan de 5 ans de mandature de la majorité municipale.

Rien d'étonnant à ce qu'un maire fasse un compte rendu de son action, c'est même une bonne chose. Mais si vous avez gardé ce document, regardez bien la dernière page. Cette plaquette y est présentée comme un supplément au Journal de Saint-Germain. Dis autrement, cela veut dire que ce document a été payé par les contribuables saint-germanoïis !

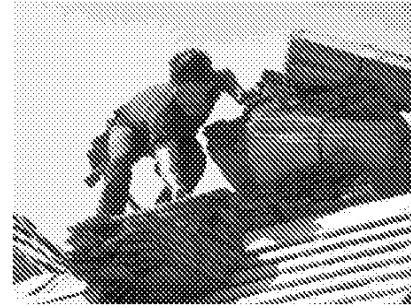
Reconnaissons qu'il s'agit là d'une pratique totalement

anormale et que M. Lamy aurait dû payer cette brochure sur ces finances ou du moins celles de son parti. Par ailleurs, une loi de 2002 précise que lorsque le maire édite un journal, l'opposition doit y avoir systématiquement un espace réservé. Inutile de dire que cet espace ne nous a pas été proposé... Franchement, deux journaux de Saint-Germain par mois de 20 pages, soit plus de 400 pages dans l'année, cela permettrait de réaliser ce bilan sans faire cette dépense d'au moins 20 000 euros.

**Un compte rendu de mandat, oui ! Payé en supplément par les Saint-Germanois, non !**

# Zoom sur...

## CNE – CPE : Un recul des droits sans progrès pour l'emploi ?



Avec l'apparition du CNE (Contrat nouvelle embauche) destiné aux entreprises de moins de 20 salariés, puis du CPE (Contrat première embauche), le CDI (le contrat à durée indéterminée) perd son statut de norme de l'emploi stable.

Alors que souvent le mot « social » dans « plan social » signifie licenciement, ici, « embauche » dans première embauche signifie « précarité ».

Comment prétendre sérieusement répondre au défi du chômage des jeunes par l'apprentissage à 14 ans et le licenciement à 5 euros ? (c'est-à-dire le coût de la lettre recommandée qui suffira à renvoyer un jeune de son emploi).

Comment répondre à la précarisation des conditions de vie par une précarisation accentuée des conditions de travail ?

### Les raisons de s'interroger

**Le CNE/CPE accroît-il la précarisation des relations de travail ?**

**Oui**, le CNE/CPE se distingue du CDI de droit commun par la période de deux ans, dite de consolidation (sic !), pendant laquelle un employeur peut mettre fin au contrat à tout moment et sans aucune justification. Le CNE/CPE n'est donc pas une variante du contrat à durée indéterminée, mais au contraire, un contrat précaire.

**Le CNE/CPE porte-t-il atteinte aux principes fondamentaux du Droit ?**

**Oui**, à l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui impose au législateur de définir préalablement les hypothèses de rupture d'un contrat.

**Oui**, à l'article L.122-14 du Code du Travail qui institue le principe de l'entretien préalable pour tout licenciement individuel.

**Oui** enfin, à la Charte Sociale Européenne, approuvée par la loi du 10 Mars 1999, dont l'article 24 prévoit « qu'en

vue d'assurer l'exercice effectif du Droit à la Protection en cas de licenciement, les parties s'engagent à reconnaître le droit des travailleurs à ne pas être licenciés sans motifs valables liés à leur aptitude ou conduite, ou fondés sur des nécessités de fonctionnement de l'entreprise ».

**Le CPE sera-t-il efficace dans la lutte contre le chômage des jeunes ?**

**On peut en douter.** L'effet d'aubaine sera accentué par l'allègement total des cotisations patronales de sécurité sociale sur les CPE conclus avec des jeunes de moins de 26 ans, ayant connu six mois de chômage.

### Des propositions :

Combattre la précarité et le problème du chômage des jeunes ne se confond pas avec la seule réforme du Code du Travail. C'est un dispositif ajusté à la situation des jeunes qu'il faut au contraire soutenir :

- un soutien à la croissance, d'autant plus que les jeunes sont les premiers à bénéficier d'une reprise de l'activité et de l'emploi,
- un soutien renforcé à la formation initiale et l'enseignement professionnel,
- un développement accru des formations en alternance avec un contrat sécurité/formation assorti d'un allègement de cotisations sociales en faveur des jeunes sans qualification, sortis du système scolaire depuis six mois et sans emploi.

Sans tabou, sachons soutenir d'un même mouvement compétitivité, innovation, développement et mise en place de nouvelles protections.

Pascal Lévêque



## François Hollande : « Nous ferons du CDI la forme normale d'embauche »

Nous faisons, nous, la Gauche, le choix inverse du gouvernement. Ce sont les sécurités professionnelles et sociales qui permettent les transitions et garantissent une croissance durable. Les statistiques officielles indiquent qu'un jeune sur 3 - et c'est encore trop peu - connaît

sa première embauche en CDI et qu'au bout de trois ans de présence sur le marché du travail, 2 jeunes sur 3 sont en CDI. Le CPE n'est pas un contrat de plus pour les jeunes, c'est un contrat qui se substituera à tous les autres. Ce n'est pas un outil de plus pour l'emploi, c'est une arme

de destruction du contrat à durée indéterminée. La proposition que nous faisons est la modulation des cotisations sociales selon la durée des contrats afin de faire du CDI la forme normale d'embauche.

# La parole à ...

## Catherine TASCA, sénatrice Socialiste des Yvelines, Ancienne Ministre



### Emploi des jeunes : refusons la précarité, et redonnons espoir à la jeunesse

#### Des licenciements sans motif

Le projet du gouvernement visant à imposer un « Contrat première embauche » avec période d'essai de deux ans pour tous les jeunes de moins de 26 ans constitue une nouvelle étape du démantèlement du droit du travail auquel se livre la droite depuis quatre ans. Venant après l'initiative relative à l'apprentissage dès 14 ans, il témoigne d'une conception méprisante des droits de la jeunesse, déjà injustement stigmatisée lors des mouvements lycéens ou de la crise des banlieues. **Le CPE va forcément aggraver la précarité de l'emploi puisque les salariés ainsi embauchés pourront être licenciés à tout moment, sans motif, pendant ces deux années.** Outre la dépendance à l'égard de l'employeur, ces jeunes ne pourront même pas tirer d'enseignement de leur échec puisqu'ils n'en connaîtront pas la cause. On constate les effets pervers du CNE, déjà instauré pour les entreprises de moins de vingt salariés : licenciements injustifiés à tour de bras et aucun effet sur l'emploi. La droite ne cache pas son souhait d'étendre ce dispositif à l'ensemble des salariés. Dans notre département des Yvelines, deux figures de la droite sont particulièrement en pointe en matière de régression sociale : le sénateur-maire du Pecq Alain Gournac,

rapporteur du projet de loi, et Gérard Larcher, ancien maire de Rambouillet et actuel ministre des relations du travail qui semble ignorer la nécessité du dialogue social et de la concertation avec les syndicats.

#### Mobilisons-nous !

La mobilisation de tous est nécessaire. Le gouvernement Villepin a décidé de passer en force au Parlement en utilisant l'article 49.3 pour escamoter le débat à l'Assemblée Nationale. Les députés et sénateurs socialistes se sont mobilisés : dépôt d'une motion de censure, bataille d'amendements, et saisine du conseil constitutionnel. Le projet est malheureusement voté mais la bataille n'est pas terminée : les Français expriment de plus en plus nettement leur rejet du CPE.

#### Proposons de vraies solutions

Mais il ne suffit pas de critiquer. Il faut trouver des solutions. C'est pourquoi nous proposons, par exemple, d'indexer les cotisations sociales versées par les employeurs en fonction de la durée des contrats, pour favoriser l'emploi durable. Nous proposons aussi un grand plan de formation en alternance dans les entreprises. Ce n'est pas avec un contrat que l'on aidera l'emploi, c'est avec la croissance et la formation. Ce n'est qu'avec des perspectives durables que la jeunesse de notre pays pourra retrouver l'espoir et la maîtrise de son destin.

2007

### Voulez-vous décider du projet socialiste ?

Vous voulez choisir le candidat pour 2007 ?  
Alors, adhérer avant le 1<sup>er</sup> Juin, c'est facile, il suffit de :

- Se connecter sur **www.parti-socialiste.fr**  
Chacun pourra trouver les réponses aux questions qu'il se pose et demander un complément d'informations par mail.  
L'adhésion en ligne par carte bancaire est possible.
- ou de téléphoner de 9 h à 20 h au numéro Azur : **0810 77 2007** (prix d'une communication locale)
- ou d'adresser un chèque de 20 euros à l'ordre du **Parti Socialiste** 10 rue de Solférino 75007 Paris
- ou contacter notre section : [ps.saintgermain@gmail.com](mailto:ps.saintgermain@gmail.com)

### Adhérer c'est facile !!

Retrouvez-nous sur notre blog :  
<http://ps.saintgermain.over-blog.org>

Saint-Germain Solidaire est rédigé par la section des socialistes  
de Saint-Germain-en-Laye  
9 bis rue du Val Joyeux 78100 - Saint-Germain-en-Laye  
Responsable de la publication : Jean Laurent.



## Rejoignez-nous

Renvoyez-nous ce bulletin à : Parti socialiste, Jean Laurent,  
9 bis rue du Val Joyeux 78100 St-Germain-en-Laye  
[jeanlaurent1@wanadoo.fr](mailto:jeanlaurent1@wanadoo.fr)

Je désire entrer en relation avec vous.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code Postal 

--	--	--	--	--

Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

Je souhaite recevoir périodiquement à mon domicile  
la lettre Saint-Germain Solidaire. (Merci d'indiquer vos  
coordonnées ci-dessus ou sur papier libre).